

n° de FA	Intitulé de la FA	Priorité	Maître d'ouvrage	Estimation coût (€)	2017	2018	2019	total 1ere phase	Commentaires	Financements							
										MOA	AE RMC	Rég	Dép 07	Dép 26	Etat - DETR		
Objectif A1: Améliorer les connaissances - état initial et état fin de contrat																	
A1	Réaliser un bilan qualité de l'eau - état des lieux	2	Tous les EPCI du contrat	150 000	150 000			150 000		20%	30 000 €	50%	75 000 €		30%	45 000 €	0%
	Réaliser un bilan qualité de l'eau - Suivi ponctuel			30 000	10 000	10 000	10 000	30 000		20%	6 000 €	50%	15 000 €		30%	9 000 €	0%
	Réaliser un bilan qualité de l'eau - Acquisition matériel pour suivi en régie			6 000	6 000			6 000	dans le cadre des postes de techniciens	60%	3 600 €				40%	2 400 €	0%
Sous-total A1				186 000	166 000	10 000	10 000	186 000			39 600 €		90 000 €			56 400 €	
Objectif A2: Améliorer et préserver la qualité des eaux de baignade sur le Doux																	
A2	Elaborer les profils de baignade : Rochepaule, Labatie d'Andaure, Désaignes, Lamastre	1	ComCom du Pays de Lamastre	45 000	45 000			45 000		100%	45 000 €	0%	0 €		0		
Sous-total A2				45 000	45 000	-	-	45 000			45 000 €	0 €					
Objectif A3: Atteindre le niveau de bon fonctionnement des assainissements non collectifs																	
A3.1	Mener une réflexion sur la mise en place d'un SPANC sur le territoire du Pays de Lamastre	1	Co-animation Dep07 et Entente Doux	PM				0									
A3.2	Réaliser les travaux de réhabilitation des points noirs	1	SPANC de chaque EPCI en lien direct avec l'AE RMC	PM				0									
Sous-total A3																	
Objectif A4: Améliorer la connaissance et le bon fonctionnement de l'assainissement collectif																	
Bassin versant Veauve																	
A4.1	Travaux de réhabilitation réseaux d'assainissement, mise en séparatif	2	Commune de Pont-de-l'Isère	253 000	53 000	200 000		253 000		80%	202 400 €	0%	0 €		0	20%	50 600 €
Bassin versant Bouterne																	
A4.2	Réhabilitation du réseau d'assainissement village	2	Commune de La Roche-de-Glun	200 000		100 000	100 000	200 000		80%	160 000 €	0%	0 €		0	20%	40 000 €
A4.3	Mise à jour du Schéma général d'assainissement	1	Commune de Tain l'Hermitage	150 000	50 000	100 000		150 000		100%	150 000 €	0%	0 €		0	0%	0 €
Bassins versants petits affluents du Rhône																	
A4.4	Travaux d'assainissement raccordement quartier Maupertuis MOE en 2017 et travaux 2018	2	Commune de Crozes Hermitage	186 300	30 000	156 300		186 300		65%	121 095 €	0%	0 €		0	35%	65 205 €
A4.5	Travaux d'assainissement raccordement du quartier les îles		Commune de Gervans	115 000		115 000		115 000		70%	80 500 €	0%	0 €		0	30%	34 500 €
Bassin versant Doux-Mialan																	
A4.6	Amélioration du fonctionnement de la step - 2ème phase	2	Commune d'Arlebosc	-				0		75%		0%			25%		
A4.7	Etude globale des réseaux et raccordement du hameau de Chardon	2	Commune de Colombier-le-Vieux	300 000		150 000	150 000	300 000			240 000 €	0%	0 €			60 000 €	
A4.8	Mise en séparatif du réseau d'assainissement du chef lieu : Antenne le Colombier	2	Commune de Désaignes	93 720		93 720		93 720		75%	70 290 €	0%	0 €		25%	23 430 €	
	Mise en séparatif du réseau d'assainissement du chef lieu : Antenne la Devesse	2		104 155		104 155		104 155		75%	78 116 €	0%	0 €		25%	26 039 €	
A4.9	Assainissement des quartiers "Chère/Chaumette": collecte et transfert	2	Communes d'Etables	86 000				0		40%		30%			30%		
	Assainissement du hameau de Morins : Station d'épuration + transfert + collecte	2		150 000	150 000			150 000		70%	105 000 €	0%	0 €		30%	45 000 €	

n° de FA	Intitulé de la FA	Priorité	Maître d'ouvrage	Estimation coût (€)	2017	2018	2019	total 1ere phase	Commentaires	Financements							
										MOA	AE RMC	Rég	Dép 07	Dép 26	Etat - DETR		
Sous-total A4				8 862 295	1 808 770	2 925 875	1 137 700	5 515 345									
Objectif A5: Améliorer le traitement des rejets industriels																	
A5.1	Améliorer les systèmes de traitement des effluents industriels et agroalimentaires - état des lieux (1ère phase) - travaux (2ème phase)	1 pour la Veauce et la Bouterne	EPCI - entreprises	230 000		30 000		30 000		50%	15 000 €	50%	15 000 €		0	0	
A5.2	Poursuivre le traitement des effluents vinicoles (raccordement, système individuel) - étude	1 pour la Veauce et la Bouterne	caves particulières dans cadre opération collective	165 000		82 500	82 500	165 000		100%	165 000 €	0%			0%	0%	
Sous-total A5				395 000	-	112 500	82 500	195 000									
Objectif A6: Réduire les déchets dans les cours d'eau																	
A6.1	Supprimer les décharges sauvages	2	Com d'Agglo HT-PH-PSF; Communes du contrat	30 000		10 000	10 000	20 000		100%	20 000	0%			?	0	
A6.2	Réduire les déchets issus des infrastructures (autoroutes, RD...)	1 pour BV Bouterne	Com d'Agglo HT-PH-PSF	12 000	2 000	2 000	2 000	6 000		100%	12 000	0%			0	0	
A6.3	Sensibilisation à l'impact des déchets dans l'environnement	2	Com d'Agglo HT-PH-PSF + Communes du contrat	15 000		2 500	2 500	5 000		100%	5 000	0%			0	0	
Sous-total A6				57 000	2 000	14 500	14 500	31 000									
Objectif A7: Protéger les captages AEP des pollutions diffuses par les intrants (pesticides et fertilisants)																	
A7.1	Réaliser un état des lieux des captages AEP accueil d'un stagiaire avril à juin 2017	1 (pour les BV Veauce Bouterne) 2 pour toutes les masses d'eau du contrat	Com d'Agglo HT-PH-PSF	PM				0		100%		0%			0%		
A7.2	Mise en place des périmètres de protection sur les petits captages AEP restaurés	1	Commune de Lamastre	409 500		60 000		60 000	etude - DUP		38 250 €		21 750 €		?		
						67 500	30 000	97 500	travaux	50%	48 750	50%	48 750 €				
A7.3	Consolidation et suivi des périmètres de protection de captage	1	Eau de Tournon - commune de Tournon-sur-Rhône	55 000		40 000	5 000	45 000		100%	45 000	0%	0 €		?		
A7.4	Acquisition de zones humides sur périmètres protection de captage AEP (BV Veauce, Marsaz)	1	Syndicat des Eaux de la Veauce	10 000		10 000		10 000		25%	2 500	50%	5 000 €		0	25% 2 500	
Sous-total A7				474 500	-	177 500	35 000	212 500									
Objectif A8: Lutter contre la pollution par les pesticides en instaurant des changements de pratiques																	
A8.1	Dresser un état des lieux (07) des besoins en aires de lavage des pulvérisateurs de produits phytosanitaires - aires collectives ou individuelles (mise en place lors de la 2ème phase du Contrat) - Accompagnement Chambre d'agriculture 07	1 (pour les BV Veauce Bouterne) 2 pour toutes les masses d'eau du contrat	Chambre d'agriculture 07	PM								0			0		
	Poursuivre la gestion des effluents phyto sanitaires : mettre en place des aires de lavage et de remplissage des matériels de pulvérisation de produits phyto sanitaires : 6 aires collectives et 40 aires individuelles		Communes ou agriculteurs concernés	1 000 000		500 000		500 000		50%	250 000 €	50%	250 000 €				
A8.2	Accompagnement des agriculteurs vers des changements de pratiques pérennes		Com d'Agglo HT-PH-PSF, Agribiodrome et Chambre d'agriculture 26	36 000		25 000	11 000	36 000		100%	36 000 €	0%			0		
A8.3	Mettre en place une démarche "zéro pesticide" sur les communes et EPCI (réalisation plan de désherbage, communication, acquisition de matériel)		Tous les EPCI du contrat, communes du contrat	167 000	75 000	92 000		167 000		20%	33 400 €	80%	133 600 €				
	Mettre en place une démarche "zéro pesticide" sur les communes et EPCI : acquisition de matériel		Tous les EPCI du contrat, communes du contrat	300 000	75 000	225 000		300 000		20%	60 000 €	80%	240 000 €				
A8.4	Soutien à une agriculture raisonnée - mise à disposition de terrains communaux		commune de Saint Péray	PM				0		100%		0			?		
A8.5	Sensibilisation auprès des exploitants d'infrastructures sur l'usage de produits phytosanitaires		Tous les EPCI du contrat	PM											?		
Sous-total A8				1 503 000	150 000	842 000	11 000	1 003 000									
TOTAL VOLET A				11 522 795	2 171 770	4 082 375	1 290 700	7 187 845									

Actions en relation avec priorités Agence / SDAGE, PDM etc

CD07 : Pas d'engagement, au-delà de 2017 sur les montants, les taux, ni sur l'éligibilité.

CD26 : engagement année par année

Agence de l'eau : engagement 10 ème programme jusqu'à fin 2018